

2024-22

**DÉPARTEMENT DU LOT**  
**MAIRIE DE SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT**

AR Prefecture

046-214602963-20240920-2024\_22-DE  
Reçu le 23/09/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 SEPTEMBRE 2024**

Convocation le 13 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt septembre à vingt heure et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

**Étaient présents** : Messieurs Guillaume BACCON, Jean-Bernard BENAC, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Benoit LAFARGUE et Gérard VAN MARLE ; et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE et Nelly VAN MARLE

**Était absente** : Florence TISSANDIE-VERGNE

**Secrétaire de séance** : Véronique LABRANDE

**FINANCEMENT ACTIVITÉS PHYSIQUES A L'UFOLEP 46 : SAISON 2024-2025**

L'UFOLEP 46 propose des activités physiques adaptées aux seniors. Des séances hebdomadaires dont l'objectif est d'utiliser une multitude d'activité physique afin de développer et s'approprier les capacités physiques utiles aux gestes de la vie quotidienne. Par une approche conviviale et ludique, la fédération valorise l'épanouissement individuel et le bien-être psychosocial.

Devant le succès de ces activités auprès des habitants du village ces deux dernières années, Monsieur le maire propose de les renouveler pour la saison 2024-2025 (année scolaire : septembre/juin). Le coût de cette prestation est de 1 600€ pour 30 séances.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DÉCIDE** de financer l'UFOLEP 46 à hauteur de 1 600€ pour la saison 2024-2025,
- **DEMANDE** une participation de 24€ par inscrit, pour la saison 2024-2025.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT

Le 20 septembre 2024

Le Maire, Raoul Debar

Fait et délibéré en séance publique, les jour,  
mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 23/09/2024  
Le Maire, Raoul Debar

